



2401, rue Coursol
Montréal, Québec, H3J 1C8
Tél.: 514-846-1543
Courriel: info@aml-lma.org
Site internet: www.aml-lma.org

BULLETIN DE LIAISON - VOLUME VI - No. II - DECEMBRE 2004

Les familles multiparentales prennent le chemin du tribunal

par Mona Greenbaum, coordonnatrice de l'AML

C'est maintenant qu'on va s'amuser ! Au moment où l'on pensait que les choses commençaient à se mettre en place pour nous les mères lesbiennes du Québec, deux nouvelles affaires concernant des parents de même sexe ont été amenées cet automne devant les tribunaux, afin de nous rappeler toutes à l'ordre. Celles d'entre vous qui sont membres depuis un petit bout de temps sont au courant de l'impact positif qu'a eu le projet de Loi 84 sur nos familles. Grâce à cette loi, le code civil contient des règles relatives à la procréation assistée et a établi la filiation (lien) légale pour les couples de lesbiennes ayant eu des enfants issus d'un projet parental commun, conférant ainsi les mêmes droits et responsabilités au parent non biologique et biologique. La filiation est prouvée par le certificat de naissance sur lequel sont inscrits les noms des parents. Dans le cas d'un couple de lesbiennes, le certificat indique les noms des deux parents, suivis de la mention "mère". Il n'est pas nécessaire de passer par un processus d'adoption co-parentale, ce qui, à mon avis, est plutôt bien.

Quand nous nous sommes battues en tant qu'association pour les droits de la famille au Québec, nous avons pris une décision réfléchie afin d'essayer d'obtenir l'égalité (i.e.: le modèle biparental : deux parents légaux) plutôt que d'aller un peu plus loin en demandant la reconnaissance multiparentale, même si cela était un de nos objectifs. Les familles multiparentales sont courantes dans le monde hétérosexuel (i.e. après un divorce un parent se remarie et le/la nouvelle partenaire joue un rôle parental en tant que beau-père ou belle-mère). Dans notre communauté, ils sont également présents. Un exemple fréquent est un couple hétérosexuel avec enfants dont la mère découvre son homosexualité plus tard et rencontre une femme qui agit comme un parent auprès de ses enfants biologiques. Bien que les enfants aient toujours deux parents biologiques et légaux (la maman et le papa), ils ont également un *parent social* (la partenaire de la mère), qui en terme légal est parfois cité comme parent *de facto*.

Toujours d'avant garde, la communauté LGBT est également passée à l'étape suivante. Certains d'entre nous décident volontairement de parenter en trios, voir en quatuors ! Nous aussi nous avons des familles multiparentales, non pas par défaut, comme dans le cas d'un divorce, mais *par choix*. L'exemple fréquent est un couple de lesbiennes qui souhaitent que leur donneur soit impliqué dans la vie de leur enfant comme parent. Je suis toujours impressionnée par ces personnes qui ont mûrement et consciencieusement réfléchi à tous les détails liés à la multiparentalité.

Je me dit qu'il est déjà assez difficile pour deux parents d'être en accord sur un sujet, alors 3 ou 4 ? Auparavant cela me donnait l'impression d'être parent au sein d'un comité. Mais ça peut fonctionner ! Dans notre groupe il y a un certain nombre d'exemples créatifs qui mettent au défi les normes de ce à quoi une famille "devrait" ressembler. Cela représente beaucoup de travail, mais imaginez l'enrichissement dont bénéficiera l'enfant. Pour la culture canadienne, qui est basée sur l'unité familiale nucléaire, ceci ressemble plutôt aux grandes familles élargies qui prévalent dans de nombreuses autres cultures.

Mais malgré tous ces idéaux qui nous tiennent à cœur, en 2002 lorsque nous défendions nos droits à l'Assemblée Nationale dans la ville de Québec, nous avons pensé qu'il serait plus stratégique de ne pas compliquer les choses pour les membres de l'Assemblée Nationale. Si vous aviez entendu les questions

que les députés posaient à propos de la façon dont les lesbiennes font des enfants, vous comprendriez qu'ils n'étaient pas prêts à entendre parler des familles multiparentales. Mais nous nous attendions à voir apparaître des cas mettant au défi le modèle biparental dès l'adoption du projet de Loi 84 adopté en 2002. Et bien désormais, ces cas sont là. Et ce n'est pas une surprise ! Ils pourraient avoir un impact très important.

Dans la première cause, qui sera entendue en Cour d'Appel d'Ontario, un couple de lesbiennes a eu un enfant avec l'aide d'un donneur connu et les deux parents biologiques ont inscrits leurs noms sur le certificat de naissance de l'enfant. Ils désirent maintenant que la mère non-biologique soit reconnue comme parent également.

En première instance, en avril 2003, le magistrat David Aston a refusé la demande. Il a cité "si cette demande est acceptée, il me semble que nous laissons la porte grande ouverte aux beaux-parents, à la famille élargie et toute autre personne qui voudrait se prévaloir du statut de parent et ce dans des circonstances moins harmonieuses que celle-ci. Si un enfant peut avoir trois parents, pourquoi pas quatre, six ou une douzaine ?"

Bien que les juristes américains et canadiens remettent en question le mythe du modèle biparental, le commentaire du magistrat Aston reflète parfaitement le tabou psychologique et la vision naturaliste qui prévalent dans les discours légaux où les parents sont seulement ceux qui sont les "géniteurs" (parents biologiques). Les juristes sont inquiets des problèmes et complications que ceci pourrait créer en terme de familles élargies, de noms, d'héritages, d'identités, etc. Certains clament même que les familles multiparentales peuvent mettre en péril le développement de l'enfant.

Mais que ça plaise ou non, ces familles existent déjà et leur statut légal actuel ne reflète pas suffisamment la réalité de leur vie. À cause de l'entêtement sur le chiffre "deux", ces enfants ne bénéficient pas d'un cadre légal les protégeant adéquatement.

L'autre cause était également inévitable. Un couple lesbien montréalais demande à un ami gai de les aider afin de fonder leur famille. Dans leur esprit, elles veulent uniquement un don de sperme. Dans son esprit à lui, il souhaite une implication plus importante avec son futur enfant biologique. Ils n'ont jamais discuté des détails et rien ne fut mis sur papier, mais ils s'imaginaient que tout se mettrait en place en temps voulu. La femme tombe enceinte et le donneur annonce immédiatement la nouvelle à sa mère, il est présent à l'accouchement et rend visite régulièrement à l'enfant. Le couple commence à trouver qu'il devient trop présent alors que lui trouve qu'il ne l'est pas assez. Il dépose une plainte au tribunal.

Dans ce cas le lien légal que le couple de lesbiennes a avec leur enfant est établi par l'acte de naissance. Mais du point de vue d'un juge, le donneur est le père biologique et il est évident qu'il montre un intérêt envers l'enfant. Il est possible que le juge considère qu'il est dans l'intérêt de l'enfant de reconnaître cet homme comme étant son père.

Ce cas effraiera de nombreuses lesbiennes qui songent à avoir recours à des donneurs connus mais qui ne souhaitent pas qu'ils soient impliqués ou qui désirent simplement la présence d'un «oncle amical». Inversement, le côté positif de ces cas est qu'ils ouvriront peut-être des portes à celles qui envisagent, ou qui volontairement font déjà partie de familles multiparentales. Qui sait, ces décisions auront peut être même un impact pour les beaux-parents hétérosexuels qui à ce jour ont peu de reconnaissance légale.

Deux causes intéressantes à suivre....

Ecrire pour le bulletin vous intéresse ? Faites-nous parvenir en tout temps vos articles à info@aml-lma.org ou par courrier terrestre à AML, 2401, rue Coursol, Montréal (Québec) H3J 1C8

Les nouvelles en bref de septembre à décembre 2004

Les nouvelles de Montréal et du Québec

22 Septembre 2004 - Le CRARR (Centre de recherche et d'action sur les relations raciales) a tenu une conférence de presse concernant les propos homophobes des chansons dans « *dance-hall reggae* ». Le CRARR a tenté de faire annuler un concert de *Sizzla* à Montréal l'été dernier, indiquant que les chansons anti-gais incitent les auditeurs à brûler et à tuer les gais et lesbiennes, ce qui va à l'encontre des dispositions du Code Criminel qui interdit la propagande haineuse basée sur l'orientation sexuelle. Leur tentative a été sans succès, *Sizzla* n'ayant pas de dossier criminel au Canada.

Michael Stephens, un citoyen de Montréal, essaie de faire inculper *Sizzla* pour faute criminelle selon les dispositions sur les crimes haineux, mais celui-ci a jusqu'à présent été ignoré par la police et les tribunaux.

Égale-Canada organisera un processus de consultation dans les communautés noires et des caraïbes de Montréal. La consultation visera à engager les membres LGBT et hétérosexuels de la communauté dans un débat visant à déterminer comment gérer le problème de la musique haineuse ainsi que le sujet plus général de l'homophobie dans les communautés noires et des caraïbes. La consultation abordera aussi le sujet du racisme systématique dans les communautés LGBT qui est à l'origine du difficile dialogue entre les principaux activistes LGBT et les communautés noires et des caraïbes.

7 Octobre 2004 – Les premiers Outgames Mondiaux 2006 ont signé deux accords majeurs de parrainage. Le premier est avec H. I. M. (*Hyperion Interactive Media*), une société de communication par internet qui dessert principalement la communauté LGBT nord américaine. H.I.M. est le plus important réseau internet LGBT d'Amérique du Nord. Le réseau internet de H. I. M. reçoit plus de 1,2 millions de visiteurs par mois.

Les Outgames ont également signé un accord avec *Mix Brasil*, le site internet LGBT le plus important au Brésil. Leur partenariat se chiffre à 250 000 \$ USD. Cet accord avec *Mix Brasil* est un pas important dans l'entrée sur le marché brésilien. *Mix Brasil* (<http://mixbrasil.uol.com.br>) est un portail internet de langue portugaise qui offre à la communauté LGBT du Brésil de l'information et des liens sur différents sujets et d'autres sites. Il reçoit 1,4 millions de visiteurs par mois et agira également en tant que représentant pour Montréal 2006 dans cette région en diffusant de l'information sur les premiers *Outgames Mondiaux* et ce jusqu'en 2006. En collaboration avec *Mix Brasil*, Montréal 2006 prévoit travailler en étroite collaboration avec des équipes de sports Brésiliennes, dont plus de 30 ont déjà été identifiées. Le site brésilien sera également le porte-étendard en Amérique Latine pour la promotion de la Conférence Internationale sur les droits GLBT. La conférence se tiendra deux jours avant l'ouverture des *Outgames* en juillet 2006 à Montréal.

28 octobre 2004 (Montreal) *La Presse* - Une première au Québec. Une sage-femme a procédé à l'accouchement d'un enfant à l'hôpital LaSalle. Le poupon est une jolie fillette de 7,6 livres, en pleine santé. Elle se prénommera Alicia. Il s'agit du troisième enfant de la maman, Céline Riley, de la région de Laval.

Rencontrée par *La Presse*, la mère s'apprêtait déjà à retourner à la maison. " J'ai vécu un accouchement réconfortant, dans le calme, en sachant qu'un médecin serait là en cas de complications. J'ai maintenant hâte d'être chez moi et de pouvoir passer la nuit dans mon lit douillet ", a-t-elle confié.

L'accouchement, qui s'est déroulé sans problème, a nécessité un long travail de plus de 24 heures. La sage-femme du CLSC Lac-Saint-Louis de Pointe-Claire, Marie-Paule Lanthier, a accompagné la mère dès le début du processus, à la maison, jusqu'à la mise au monde du bébé à l'hôpital.

" C'était spécial de devoir m'adapter à un nouvel environnement de travail, mais j'ai réussi à m'y retrouver. Deux sages-femmes en formation m'ont accompagnée et nous n'avons pas eu besoin des services des infirmières ni des médecins de l'hôpital ", a expliqué Mme Lanthier.

Cette naissance avec l'aide d'une sage-femme a été rendue possible à la suite de la signature d'un protocole, en février dernier, entre l'hôpital Lasalle, le Collège des médecins et divers intervenants et associations du monde médical et obstétrical. Tout le processus de négociations a duré plus de deux ans.

Les nouvelles canadiennes

11 août 2004 (Fredericton, Nouveau-Brunswick) Un comité sur les droits de la personne du Nouveau-Brunswick a décidé qu'un/une partenaire de même sexe pouvait adopter l'enfant de son/sa partenaire et être reconnu légalement comme étant le parent. La décision fait suite à la plainte qu'une partenaire de même sexe a déposé à l'encontre du gouvernement provincial qui selon elle faisait de la discrimination sur la base de l'orientation sexuelle parce qu'on lui avait refusé l'adoption de l'enfant de sa partenaire et l'enregistrement de l'enfant sous son propre nom.

La décision longue de 29 pages, déclare que la province a violé le Charte des droits de la personne lors du refus de l'enregistrement en son nom et de l'adoption de l'enfant. Un dédommagement de 13 500 \$ lui a été remis.

«Cela permet aux enfants de bénéficier de plus de sécurité et de protection que lorsqu'ils n'ont qu'un parent légal» a déclaré Alanna Palmer, responsable de la Commission des droits de la personne. « Jusqu'à aujourd'hui, les gais et lesbiennes de la province pouvaient uniquement adopter individuellement et non pas à titre de couple, » a déclaré Palmer.

31 août 2004 (Ottawa) Deux des juges les plus en faveur des gais au Canada ont été nommés à la cour suprême, et ce quelques semaines avant que la cour ne débute les débats sur la législation proposée par le gouvernement sur le mariage entre conjoints de même sexe. Les nominations de Louise Charron et Rosalie Abella ont été les premières à passer par les auditions du comité parlementaire. La désignation de juges est l'unique prérogative du Premier Ministre, mais selon un nouveau système mis en place par Paul Martin lors de nominations des audiences sont tenues devant un comité parlementaire.

Abella, 58 ans, est née dans un camp de déportés en Allemagne, et elle est diplômée de la *University of Toronto Law School* depuis 1970. Elle a pratiqué le droit civil et criminel avant d'être nommée à la cour ontarienne de la famille en 1976, et ensuite à la cour d'appel de l'Ontario en 1992. Elle est responsable d'un jugement en 1998 qui autorise les gais et lesbiennes à recevoir des rentes de survivants provenant de régimes de pension. Cette décision a été saluée comme étant le premier jugement reconnaissant les partenaires de même sexe comme étant des époux.

Charron, 53 ans, a obtenu un diplôme en droit de l'Université d'Ottawa en 1975. Elle a été procureur de la couronne pour le district judiciaire d'Ottawa-Carleton de 1980 à 1985. Elle a ensuite été nommée à la Cour du District de l'Ontario en 1998 et nommée à la cour d'appel de l'Ontario en 1995. Elle est responsable du jugement de 1996 qui a porté atteinte à une loi qui interdisait les gais et lesbiennes de poursuivre leur partenaire afin d'obtenir une pension. Cette décision a été reprise par la cour suprême du Canada, forçant les provinces à revoir la loi sur les familles afin d'inclure les droits pour les partenaires de même sexe.

5 octobre 2004 – *Seven Oaks Magazine* – Amnistie International a livré un rapport accablant sur l'indifférence persistante en regard de la violence faite aux femmes au Canada. Le défenseur le plus important des droits humains au monde considère la situation trop intolérable pour être ignoré. Le rapport insiste sur la négligence évidente que subissent les femmes autochtones. Cette constatation mérite une attention particulière, étant donné qu'elle met en évidence l'impact encore présent du colonialisme et du racisme.

C'est en Colombie Britannique qu'a eu lieu l'un des pires cas de tueurs en séries de l'histoire de l'Amérique du Nord. Ces meurtres ont été ignorés car les victimes étaient des pauvres femmes autochtones de la rue.

Le rapport d'Amnistie peut paraître choquant pour de nombreux canadiens qui pensent naïvement que notre pays n'est pas confronté à ce type d'atrocité.

Le rapport est intitulé "*Les sœurs volées – Discrimination et violence à l'encontre des femmes autochtones du Canada*". Le document décrit la violence dont sont victimes les femmes des premières nations et ce de manière quotidienne et démontre le désintérêt et l'indifférence des institutions de l'état face à la sécurité des femmes autochtones.

LE MARIAGE GAI – UN HISTORIQUE

(Sauter cette section si vous en avez assez du mariage)

Veillez noter: Aux États-Unis, le débat sur le mariage a complètement perdu les pédales ! Il y a des initiatives favorables et défavorables au mariage dans la majorité des États. Ainsi, il serait impossible de traiter ce sujet convenablement dans un bulletin. Toutefois, vous trouverez un excellent survol des nouvelles en provenance des États-Unis, sur le site de la *Human Rights Campaign* dans la section sur le mariage : www.hrc.org/marriage/

Sur ce site un tableau structuré des avancées État par État peut être consulté en cliquant sur la rubrique **States with Anti-Gai marriage laws**.

9 août - Trois couples de même sexe ont fait une demande à la cour suprême de **Nouvelle-Écosse** pour que le mariage entre conjoints de même sexe soit reconnu. *Nova Scotia Rainbow Project (NSRAP)*, un groupe d'action politique militant pour l'égalité de tous les habitants de Nouvelle Écosse soutient leur cause.

12 août - La Cour suprême de **Californie** a jugé que le maire de San Francisco Gavin Newsom a outrepassé son autorité lorsqu'il a autorisé des couples de même sexe à obtenir des licences de mariage. La cour, dans une décision de 5 voix contre 2, a déclaré que tous les mariages célébrés (plus de 4000) étaient annulés.

13 août - Le Sénat **australien**, a voté en faveur d'une interdiction des mariages de même sexe, assurant ainsi une victoire pour le premier ministre de ce pays, John Howard

17 août (Ottawa) - A la suite d'un jugement embarrassant au **Yukon**, le gouvernement du **Canada** a décidé dorénavant de ne plus s'opposer au mariage de même sexe dans des dossiers déposés devant les tribunaux. Le ministre de la justice Irwin Cotler a déclaré à l'association du barreau canadien que le gouvernement fédéral, ne s'opposera plus aux couples de même sexe qui intentent un recours en justice dans des endroits où le mariage n'est pas encore légalisé.

4 septembre (cité du Vatican) - Le pape Jean-Paul II poursuit sa campagne contre le mariage gai, il a dit à l'ambassadeur du Canada que de telles unions créent "une mauvaise compréhension" du mariage. Les officiels canadiens ont répondu gentiment en lui rappelant que le Parlement détenait l'autorité en ce qui concerne ce sujet.

8 septembre - Au moins deux couples de même sexe se préparent à aller devant la **cour européenne** afin de faire légaliser le mariage gai à l'intérieur de l'Union Européenne. Un cas sera soutenu par un couple français, et l'autre par un couple autrichien. La France et l'Autriche accorde certains droits aux couples gays et lesbiens, mais se refusent à adopter la législation légalisant le mariage de même sexe.

12 septembre, Uzi Even, le premier homme élu à la Knesset affichant son homosexualité, a épousé son partenaire de longue date à Toronto. Even, qui fut élu en 2002 à la Knesset, le Parlement **Israélien**, a épousé Amit Kama lors d'une brève cérémonie à l'Hôtel de ville de Toronto.

13 septembre (Toronto) - Le premier endroit en Amérique du Nord à accorder le mariage de même sexe devient le premier endroit à accorder le divorce gai. La procédure en cour supérieure concernait un couple

lesbien qui s'était marié le 18 juin, 2003, une semaine après que la cour d'appel d'Ontario eut légalisé le mariage de même sexe. Elles étaient ensemble depuis 5 ans mais le mariage n'a pas fonctionné et elles se sont séparées seulement cinq jours après leur union.

16 septembre - Le magistrat Douglas D. Yard, de la cour du banc de la reine au **Manitoba** a ordonné que la définition du mariage dans cette province inclue les couples de même sexe. La Province du Manitoba ainsi que le gouvernement fédéral s'étaient entendus sur une audition accélérée.

Un des couples ayant déposé une plainte, Chris Vogel et Rich North, était le premier couple canadien à avoir défié l'exclusion des couples de même sexe au mariage. Ils s'étaient uni le 11 février, 1974 au sein de l'église Unitarienne. Plus tard cette année-là, un tribunal du Manitoba avait déclaré leur mariage invalide.

21 septembre (Ottawa) - Le gouvernement du **Québec** dépose un mémoire devant la cour suprême du Canada concernant la législation proposée par le gouvernement fédéral visant à légaliser le mariage de même sexe à travers tout le pays.

L'**Alberta** s'oppose à la législation car la province s'oppose aux droits des LGBT de manière générale. En ce qui concerne le Québec, cette opposition n'est pas vraiment orientée envers les gais mais plutôt une continuité de la bataille de pouvoir que livre la province avec Ottawa.

23 septembre – La magistrate Heather Robertson de la cour supérieure de **Nouvelle-Écosse** ordonne que la définition du mariage inclue les couples de même sexe. Ni la province ni le gouvernement fédéral ne se sont opposés à cette décision. Avec la Nouvelle-Écosse, 82% des canadiens vivent maintenant dans des juridictions autorisant les mariages pour les couples de même sexe.

30 septembre (Washington) - La chambre des représentants des **Etats Unis** n'a pas eu assez de votes pour faire ajouter un amendement à la Constitution interdisant le mariage de même sexe. 227 membres ont voté en faveur de l'amendement et 186 ont voté contre. Deux tiers des voix étaient nécessaires pour que l'amendement puisse être adopté.

1er octobre – Les dirigeants **espagnols** ont introduit un projet de loi qui permettrait aux couples de même sexe du pays de se marier et d'adopter des enfants comme les couples hétérosexuels.

6 octobre – La cour suprême du **Canada** a débuté les auditions historiques sur le mariage de même sexe. Un défenseur de la cause a dit que cette ultime étape était la dernière "d'un très long marathon". La cour doit entendre 28 mémoires sur une période de trois jours.

Le groupe en faveur se compose du Procureur général du Canada, de la Commission Canadienne des Droits Humains, de l'Église Unie du Canada d'une coalition de rabbins libéraux et de plusieurs groupes de défense des droits des gais et lesbiennes. Les opposants sont le Procureur Général de l'Alberta, REAL Women et le Conseil Canadien des Évêques Catholiques.

Le gouvernement souhaite que le tribunal juge si le projet d'amendement dépend de l'autorité du Parlement, s'il est en accord avec la Charte de droits, si la charte protège les religions s'opposant à célébrer des mariages de même sexe et si la loi en vigueur sur les mariages hétérosexuels est en accord avec la charte.

8 octobre (Ottawa) - Les auditions de la cour suprême prennent fin. Le Ministre de la justice confirme que la législation sera introduite au parlement sans délai à la suite de l'avis de la cour suprême. Les magistrats devraient rendre leur décision plus tard dans l'année sinon l'année prochaine.

13 octobre – Le programme de retraite de l'état de **New York**, le deuxième plus important des Etats Unis, traitera les mariages de couples de même sexe comme tous les autres mariages en ce qui concerne les programmes de retraite. C'est la première fois que des couples mariés gais et lesbiens à New York sont reconnus par une agence de l'état.

18 octobre (Washington) - Les mariages gais deviennent un sujet si important dans plusieurs états qu'ils peuvent influencer la course au Congrès ou à la présidence. Des initiatives de scrutin dans le but d'interdire le mariage de même sexe devraient vivement encourager les conservateurs à aller voter dans 11 états, parmi eux se retrouvent des états très disputés représentant des enjeux majeurs : l'Arkansas, l'Ohio, le Michigan et l'Oregon.

Le président Bush, lors du dernier débat présidentiel, a réitéré son appui pour un amendement constitutionnel interdisant le mariage gai, disant qu'il se sent préoccupé par le fait que des "juges militants" puissent réécrire la définition du mariage.

Kerry a signifié qu'il donne son appui aux unions civiles des gais et lesbiennes. Il s'oppose au mariage de même sexe, mais est également contre un amendement constitutionnel qui l'interdirait. Il a dit que les états devraient décider des lois sur le mariage.

26 octobre – Dans une entrevue télévisée, le président Bush a dit que le parti républicain a tort de s'opposer aux unions civiles pour les gais et lesbiennes, mais il maintient son opposition au mariage de même sexe.

3 novembre (Washington) - Dans les 11 états où le sujet était inscrit au scrutin, les amendements constitutionnels interdisant la reconnaissance légale des mariages de même sexe sont très largement approuvés, ceci représentant un important revers. Les amendements proposés sont facilement approuvés en Arkansas, Georgie, Kentucky, Michigan, Mississippi, Montana, North Dakota, Oklahoma, Ohio et Utah. Il n'y a que dans l'Oregon où une bataille aura lieu, mais en dernier lieu l'amendement l'emporte. Seuls trois amendements, dans l'Oregon, le Mississippi et le Montana interdisent uniquement les mariages de même sexe. Dans les huit autres états, les amendements sont encore plus étendus et interdisent toute reconnaissance sociale d'une relation de même sexe. Cela remet en question les unions civiles, les avantages sociaux pour les conjoints et potentiellement tous les autres liens légaux entre couples de même sexe. L'amendement de l'Ohio est considéré le plus draconien, interdisant tous les bénéfices pouvant être accordés aux partenaires de même sexe. Ceci pourrait empêcher les compagnies d'accorder des avantages sociaux aux partenaires des employés gais et lesbiens.

3 novembre – Après la tempête de l'élection présidentielle **américaine**, des experts ont estimé que le mariage gai est une des raisons pour laquelle le président Georges W. Bush a gagné un deuxième mandat. Le sujet a stimulé les militants du parti conservateur, des groupes d'actions politiques ont fait de grandes campagnes encourageant leurs membres à réclamer auprès des élus du congrès un vote en faveur d'une interdiction des mariages de même sexe.

4 novembre - Le groupe conservateur *REAL Women of Canada* a réclaté un référendum national sur le mariage de même sexe.

5 novembre – Deux couples gais ont intenté une poursuite contre le gouvernement **Terre-Neuvien** et le gouvernement fédéral.

5 novembre – La magistrate Madame Donna Wilson de la division sur la loi familiale, de la cour du banc de la reine du **Saskatchewan**, a ordonné que la définition du mariage en Saskatchewan inclut les couples de même sexe. Cet ordre n'est contesté ni par la province, ni par le gouvernement fédéral.

9 novembre – Deux lesbiennes qui se sont mariées au Canada auront la chance de revendiquer le droit au mariage en **Irlande**.

Les nouvelles internationales

3 septembre 2004 - *365gay.com* (**New Delhi**) Une motion visant à faire annuler la loi contre les relations homosexuelles en Inde vient d'être annulée par la cour suprême à New Delhi. La loi, qui date de la période coloniale anglaise, décrit les actes homosexuels comme étant "des comportements contre-nature criminels." Toute personne jugée sous cette loi est passible d'une peine de prison.

L'opposition à cette législation a été menée par divers groupes LGBT pour les droits civils en Inde, mais la cour a déclaré que la loi ne pouvait être contestée que par une personne ayant été condamnée sous celle-ci. Les opposants disent que la police se sert de la loi pour harceler les gais. Les avocats du gouvernement ont soutenu que l'homosexualité ne pouvait être légalisée en Inde car la société désapprouve ce type de relation.

22 septembre 2004 - *Le Monde* – (**France**) Deux femmes ont obtenu d'une juge, l'autorité parentale conjointe de leurs trois filles nées après insémination artificielle, interdite aux célibataires en France. Cette "brèche" juridique n'a pas encore fait jurisprudence, mais elle peut donner espoir à des milliers d'homosexuels. Depuis le 2 juillet, Carla, Marie-Laure et leurs enfants, âgées de 5, 7 et 10 ans, forment officiellement la première famille française composée par deux parents de même sexe.

La décision du tribunal de grande instance (TGI) de Paris, inédite, met fin à quatre années de procédures et permet l'établissement d'un lien juridique entre chacun des parents et des enfants ainsi que l'exercice commun de l'autorité parentale "*comme une famille naturelle ou mariée*", souligne Caroline Mécarry, leur avocate.

L'histoire de Carla et Marie-Laure "ouvre une brèche" dans la jurisprudence sans être toutefois "révolutionnaire", explique Daniel Borrillo, juriste à l'université de Paris-X-Nanterre. Cette décision ne consacre selon lui en aucun cas l'homoparentalité. « La délégation d'autorité parentale donne certains droits comme la garde, l'hébergement de l'enfant, sa représentation à l'hôpital et à l'école, mais ne concerne pas la filiation, » souligne Daniel Borrillo. « En cela, cette décision montre bien que les familles homoparentales doivent toujours avoir recours à des décisions de bricolage."

4 octobre 2004 *365gay.com* (**Kampala**) L'organisme chargé de surveiller le contenu des émissions radiophoniques en Ouganda a imposé une amende de plus de 30 000 \$ US à une station de radio et lui a ordonné de présenter des excuses publiques pour avoir diffusé une entrevue avec des gais réclamant des droits civils dans ce pays africain. *Radio Simba* avait diffusé l'entrevue pendant une émission traitant des droits des minorités.

Le conseil ougandais de la radiodiffusion a accusé la station de radio de mettre au défi *l'acte sur les médias électroniques*, qui interdit toute diffusion contraire à la morale publique. Il est aussi indiqué que *Radio Simba* a enfreint *le code pénal ougandais*, qui stipule que l'homosexualité est illégale dans ce pays.

5 octobre 2004 – *365 Gay.com* – (**Sierra Léone**) FannyAnn Eddy, connue à travers toute l'Afrique, la fondatrice de *l'Association des gais et lesbiennes du Sierra Léone* et militante pour les droits des lesbiennes, a été sauvagement assassinée dans les bureaux de l'association dans la ville de Freetown. Eddy, âgée de 30 ans, travaillait seule au bureau au moment du meurtre. Il semblerait que son assaillant, ou ses assaillants, soient entrés par effraction. Elle a été violée à plusieurs reprises, poignardée et son cou a été brisé.

Eddy avait fondée *l'Association des gais et lesbiennes du Sierra Léone* en 2002. Alors que les LGBT du Sierra Léone vivent en secret et dans la peur, Eddy était un exemple de courage. Elle vivait ouvertement et faisait pression sur les ministères du gouvernement pour qu'ils s'occupent de la santé et des droits humains des gais et lesbiennes.

En avril, appuyée par *Human Rights Watch* et *International Gay and Lesbian Human Rights Commission* (IGLHRC) elle a fait partie d'une délégation de militants pour les droits sexuels. Cette délégation a assisté à la session annuelle de la Commission des Nations Unies sur les droits de la personne à Genève.

Eddy laisse derrière elle un fils de 10 ans.

8 octobre 2004 – Aux Etats Unis les républicains de la chambre des représentants ont rejeté une proposition approuvée par le Sénat visant à étendre les lois fédérales sur les crimes haineux afin d'y inclure les crimes visant plus particulièrement les gais et lesbiennes.

Pour plus d'informations : <http://www.planetout.com/news/article.html?2004/10/08/1>

13 octobre 2004 – Margaret Sloan-Hunter, une éditrice de longue date pour *Ms. Magazine*, une poète et une militante qui se battait pour le féminisme et les lesbiennes afro-américaines, est décédée le 23 septembre.

Pour plus d'informations : <http://www.planetout.com/news/article.html?2004/10/13/3>

19 octobre 2004 – *PlanetOut* – Dans ce qui est décrit comme la première action publique de son genre dans le monde arabe, un groupe de droits pour les gais au Liban essaie de faire renverser l'interdiction de l'homosexualité dans ce pays. Le groupe *Hurriyyat Khassa* (libertés privées), veut mettre un terme à l'article 534 du code pénal libanais qui punit les personnes coupables de "relations sexuelles contre nature" par une année de prison.

Hurriyyat Khassa a débuté sa campagne avec une projection à l'*Université Américaine à Beyrut* du film "Victim". « Nous avons choisi *Victim* car ce film de 1961 a contribué à faire modifier la loi en Grande-Bretagne (sur l'homosexualité), » a indiqué un membre de *Hurriyyat Khassa*. Le film raconte l'histoire d'un avocat marié qui subit un chantage après avoir eu une aventure avec un homme. Le film se termine par l'acceptation de son homosexualité par son épouse et une charge contre la loi anglaise sur la sodomie. Selon le film la loi n'est qu'un prétexte au chantage.

Selon *Helem*, un autre groupe se battant pour les droits des LGBT au Liban, ce qui était vrai en Grande-Bretagne dans les années 60 est vrai au Liban aujourd'hui. Mais *Helem* a indiqué que les problèmes rencontrés au Liban sont moindres que dans d'autres pays arabes.

29 octobre 2004 *Associated Press (Berlin)* Le législateur allemand a étendu les droits parentaux aux couples de même sexe, autorisant les partenaires à adopter les enfants de l'autre et en créant des règles dans le cas de séparation, quant à la garde et aux pensions alimentaires. Ces règles sont similaires à celles qui s'appliquent pour les couples mariés hétérosexuels.

La nouvelle loi ne donne pas pleins droits à l'adoption par les gais et lesbiennes même s'ils sont légalement reconnus comme étant des couples. Mais si un des partenaires a des enfants, l'autre partenaire peut maintenant les adopter légalement s'il n'y a aucune objection de la part d'un des parents biologiques.

Les lois sur la séparation, le divorce, les pensions alimentaires et sur la division des actifs ont également été étendues aux couples gais sans enfant.

De nombreuses personnes au sein du principal parti de l'opposition, le bloc Démocratique Chrétien, restent fermement opposés à ce qu'on accorde les droits des couples mariés hétérosexuels aux couples gais. La principale raison pour s'opposer à ce changement est la crainte que ceci ouvre une porte et donne le plein droit aux couples gais d'adopter des enfants.

31 octobre 2004 *The Associated Press (Rome)* Le conservateur italien et confidant papal Rocco Buttiglione, critiqué pour avoir dit que l'homosexualité est un péché, n'a pas pu devenir commissaire à la Justice de l'Union Européenne.

Le Premier Ministre Silvio Berlusconi a indiqué que Buttiglione devrait rester au poste de ministre des Affaires Européennes au sein de son gouvernement conservateur.

Durant une audition ayant eu lieu plus tôt dans le mois, Buttiglione avait dit au comité des affaires intérieures et de la justice, « Je considère l'homosexualité comme étant un "péché" et le mariage existe pour permettre aux femmes d'avoir des enfants et de bénéficier de la protection d'un homme. »

2 novembre 2004 365Gai.com (Hamilton, Bermudes) Le gouvernement des Bermudes a annoncé la mise en place d'une législation interdisant la discrimination sur les bases de l'orientation sexuelle. Le ministre des affaires communautaire Dale Butler a mentionné que le projet de loi serait présenté à la l'assemblée nationale pendant la session d'été.

Butler a déclaré que "Ces changements nous feront sortir des temps obscurs du moyen âge et ouvriront les consciences sur le fait de vivre ouvertement plutôt que de cacher ces choses-là dans le placard".

L'annonce a créé un effet de surprise au *Bermuda Rainbow Alliance*, l'organisation des droits des gais de l'île. Nicky Bowers, porte-parole de l'Alliance a dit que "Etre inclus dans l'acte sur les droits de la personne augmente la qualité de la vie et entrainera un changement positif à l'intérieur de la communauté".

Divers et Recherche

4 août 2004 – Human Rights Campaign – Washington – le *FamilyNet Project* de la fondation pour la *Human Rights Campaign*, vient d'ajouter une nouvelle section sur la religion à ses multiples liens internet, au www.hrc.org/religion. Cette section fournit des points de vue de différentes organisations envers les LGBT, ainsi que des citations et des profils de membres du clergé qui soutiennent notre cause, une discussion de la bible et l'homosexualité et les résultats de sondages sur le sujet.

9 août 2004 – Malgré une interdiction des relations homosexuelles, 6 000 personnes ont assisté à un festival gai et lesbien d'une durée de trois jours à **Singapour** en en faisant l'évènement gai le plus important en Asie.

Pour plus d'informations : <http://www.planetout.com/news/article.html?2004/08/09/6>

23 août 2004 – Amélie Mauresmo, une athlète française affichant ouvertement son homosexualité, a remporté une médaille d'argent aux simples en tennis aux jeux olympiques d'Athènes, et deux américains gais ont remporté une médaille de bronze en équitation.

Pour plus d'informations : <http://www.planetout.com/news/article.html?2004/08/23/1>

28 septembre 2004 - *Human Rights Campaign* – La *fondation Human Rights Campaign* a dévoilé son troisième rapport annuel sur le traitement des employés LGBT en milieu corporatif. Le rapport inclus 28 compagnies bénéficiant pour la première fois d'une note parfaite, et 8 compagnies détenant la pire des notes. Le rapport indique que le nombre de compagnies ayant atteint le score de 100% a doublé en un an, passant ainsi au nombre de 56. Le HRC a également dévoilé une base de données accessible en ligne encore plus qui donne encore plus d'informations sur les pratiques et règles internes, permettant de faire des recherches sur les compagnies à partir de différents critères. Cette nouvelle base de données est accessible au : www.hrc.org/worknet.

6 octobre 2004 – *365gay.com (Washington)* - Une nouvelle étude démontre que les familles gais afro-américaines sont doublement touchées par la discrimination. L'étude, se basant sur des statistiques de *Sondage 2000*, démontre que près de la moitié des couples noirs de même sexe vivent dans la même résidence depuis au moins 5 ans – un chiffre presque aussi important que pour les couples noirs mariés – et que la majorité de ces foyers ont des enfants. Mais, cette étude démontre également que les couples gais afro-américains ont des revenus moins élevés que les couples blancs de même sexe, ou les couples noirs mariés de sexe opposés.

L'étude a été préparée par le *National Gai and Lesbian Task Force (NGLTF) Policy Institute* et le *National Black Justice Coalition*.

“Ce rapport souligne l'important impact négatif du racisme mais aussi de l'homophobie” a déclaré Matt Foreman, directeur exécutif de NGLTF .

L'étude a montré que les couples noirs de même sexe élèvent presque deux fois plus d'enfants que leurs homologues blancs : 61 à 31 % pour les femmes et 46% à 24% pour les hommes. Mais, alors que les couples d'hommes noirs de même sexe déclare un revenu moyen de 49 000 \$ par année, et 42 000 \$ pour un couples de lesbiennes, en comparaison, un couple afro-américain de sexe opposé gagne 51 000 \$ par an et 69 000 \$ en moyenne pour un couple blanc de même sexe.

La rapport conclut que “supprimer la législation discriminatoire et autoriser les couples noirs de même sexe à avoir accès aux avantages dont bénéficient les couples mariés ne ferait de mal à personne, et permettrait à plus d'américains de mieux subvenir aux besoins de leurs familles et de mieux les protéger”.

Pour plus d'information:

<http://www.thetaskforce.org/downloads/blackcensus/BCRNationalReport.pdf>

8 octobre 2004 *365gai.com* (Los Angeles, Californie) Melissa Etheridge a brusquement annulé sa tournée de concerts après qu'on lui ait diagnostiqué un cancer du sein. Dans une déclaration à la presse, le publiciste de la chanteuse de 43 ans a dit qu'elle débiterait un traitement immédiatement.

Son médecin s'attend à “une guérison rapide et complète” a indiqué son publiciste Michel Pariseau dans un communiqué. Le cancer a été détecté tôt et Etheridge suit un traitement.

20 octobre 2004 – *The Line of Beauty*, de l'auteur Alan Hollinghurst a remporté le *Man Booker Prize*. C'est la première fois que le prix est décerné à un roman abordant principalement des questions concernant les gais.

Pour plus d'informations : <http://www.planetout.com/news/article.html?2004/10/20/2>

26 octobre 2004 – La France a lancé sa première chaîne de télévision gai, avec des programmes très variés allant de reprises de “Wonder Woman” à des films gais pornographiques tard le soir.

Pour plus d'informations : <http://www.planetout.com/news/article.html?2004/10/26/5>

Des nouvelles de l'Association des mères lesbiennes

PROCHAINES RENCONTRES :

DECEMBRE:

- ♦ **Pour adultes et enfants, samedi le 4 décembre, de 11 h à 15 h : Activité des fêtes**
- **7^e repas communautaire pour les fêtes**

Notre fête annuelle se tiendra comme toujours à l'église unitarienne sise au **5035, boulevard de Maisonneuve Ouest, à l'angle de la rue Claremont (métro Vendôme)**. Si vous comptez y être, **dites-le-nous avant le 1^{er} décembre** et laissez-nous savoir ce que vous apporterez. Nous suggérons d'en amener suffisamment pour nourrir huit personnes. Choisissez parmi les catégories suivantes : **salade, repas principal, dessert ou breuvage (p. ex. : jus ou boissons gazeuses)**. Pour causes d'allergies, évitez tout ce qui contient des arachides. Nous suggérons un don de **5 \$ par famille (si possible)** afin de couvrir les frais pour la location de la salle, le salaire du gardien, les assiettes de papier, les serviettes de table, ainsi que l'animation (Spectacle Science en Folie) et les activités pour les enfants. **N'oubliez pas de nous informer de votre présence et de votre choix de plat au (514) 846-1543, avant le 1^{er} décembre.**

JANVIER 2005:

- ♦ **Pour les futurs parents: Vendredi le 14 janvier à 19h00. Discussion de groupe et goûter.**

Les hauts et les bas de la fertilité – Donnez-nous des nouvelles sur vos progrès ! Soutien et informations à propos de la conception. Hélène Zylberszac, thérapeute familiale modèrera cette discussion sur les aspects psychologiques et émotionels de cette période stressante.

Lieu : CCGLM, 2075 rue Plessis (métro Papineau)

FEVRIER 2005:

- ♦ **Pour les parents et futurs parents: Samedi le 19 février à 19h00, 7.p.m.**

Special St-Valentin: Garder la flamme!

Etre parent et avoir une vie sexuelle : Psychotherapeute Alison Carpenter animera une discussion et présentera sur la place du plaisir dans nos vies. Comment mettre la priorité sur l'intimité et reveillé nos corps quand on a du stress, de la fatigue et d'autres préoccupations comme parents.

Lieu: 6642A Christophe Colomb (metro Beaubien)

BABILLARD :

- ♦ **PFLAG** (formerly known as Parents, Families and Friends of Lesbians and Gais) will be holding regular meetings this fall in Montreal. These meetings are open to everyone, regardless of how you identify. The common thread is a desire for a better understanding of LGBTT2IQ issues in a safe and supportive environment.

Meetings will be held the last Tuesday of every month, starting September 28 at 7:30 p.m. at 5035 de Maisonneuve O. (corner Claremont - across from Vendôme metro). The format will vary - some months we'll have guest speakers while others will feature open discussions. Members will largely shape the format. So spread the word to your loved ones and join us!

Please call Rita at (514) 481-8065 or Jane at (514) 938-1583 for more info, or email pflagmtl@gmail.com. All communication will be kept strictly confidential.

- ♦ Mère et fille de 9 ans cherchent mère et enfant du même âge (fille de préférence) pour faire des sorties, des activités, etc. Écrire à: milegault@arobas.net

- ♦ **Toronto's LGBT parenting network - A Queer Parenting Info Brochure Series** is now available for download in text-only version or in full-colour pdf version. Brochure topics include: LGB Parenting for Family and Friends; Transsexual/Transgender Parenting: Basic Information for our Friends and Families; Co-parenting; Parenting Options for Gai Men; Choosing a Sperm Donor: Known or Unknown; Information for New Lesbian Parents in Ontario. Link to Brochure Series: http://www.fsatoronto.com/programs/fsaprograms/davekelley/res_LGBTbrochures.html

DIVERS :

Traductrices, rédactrices, etc. : Nous sommes à la recherche de bénévoles pour la traduction française de ce bulletin. Toute contribution (même à raison d'une page ou deux par mois) est la bienvenue. Si vous êtes disponible, veuillez-nous contacter : info@ami-lma.org

***Les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw** invitent les couples lesbiens anglophones et bilingues à considérer la possibilité de devenir **familles d'accueil**. De nombreux bébés, des enfants d'âge préscolaire et

des jeunes plus âgés sont en attente d'une famille d'accueil. Pour certains enfants, le projet est de les aider à réintégrer leur propre famille; pour d'autres, il s'agit de travailler en vue d'une **adoption**. Quel sentiment extraordinaire que de savoir que vous avez fait une différence dans la vie d'un enfant en lui offrant un environnement stable, sécuritaire et aimant. Pour plus d'information, veuillez contacter :

Rena Rubin, Foster Care Recruiter, au 932-7161, poste 416 ou par courriel à rena_rubin@ssss.gouv.qc.ca.

Le babillard est un forum libre permettant aux membres de communiquer entre elles. Si vous désirez afficher une annonce dans la prochaine édition du bulletin, envoyez-la nous en tout temps à info@aml-lma.org ou par la poste à AML, 2401, rue Coursol, Montréal (Québec) H3J 1C8. Si vous avez quelque chose à annoncer, à vendre, à louer ou à acheter... dès que de l'argent doit être échangé, vous pouvez placer une petite annonce dans le bulletin pour 20 sous le mot.

LA LIBERTÉ PERSONNELLE PASSE PAR LA LIBERTÉ FINANCIÈRE. Des services financiers pour les individus et les petites entreprises : budget, gestion des dettes, investissements, planification financière, déclaration de revenus personnelle, stratégies d'enrichissement. Première consultation gratuite, 20 % des honoraires ultérieurs seront versés à l'AML. J. Freed, (514) 483-5130, www.jfreed.ca